

Assemblée communale extraordinaire, lundi 26 mars 2018, à 19h30, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8

Président : M. Jean-Marc Rondez, Président des Assemblées
Secrétaire : M. Vincent Chételat

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° du 10 du 14 mars 2018 et dans le bulletin d'information de la Commune mixte de Develier distribué en tous-ménage.

Tous les membres de l'Autorité communale sont présents. Cinquante-cinq citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats. Il est à noter que deux personnes sont arrivées à l'Assemblée à environ 19h50.

Monsieur le Président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale ainsi qu'aux personnes ayant répondu à l'invitation de celle-ci. Il salue spécialement les deux nouveaux conseillers communaux, Madame Noémie Odiet et Monsieur Frédéric Scheurer. Puis, il propose Madame Danièle Stebler et Monsieur Dominique Schärer, qui sont nommées tacitement, pour fonctionner en qualité de scrutateurs.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 11 décembre 2017 publié sur le site internet de la Commune ;
2. Information sur le projet de réaménagement de la zone d'utilité publique ;
3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 490'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat de la parcelle n° 3033, Route de Courtételle ;
4. Information sur le projet de pose de conteneurs semi-enterrés pour le ramassage des ordures ménagères ;
5. Divers.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 11 décembre 2017 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture. Il est approuvé tacitement, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Information sur le projet de réaménagement de la zone d'utilité publique

Monsieur Jean-Marc Rondez passe la parole à Monsieur Christophe Riat, maire, en charge de ce dossier. Dans un premier temps, Monsieur Christophe Riat souligne qu'il s'agit ici d'une information sur l'état actuel de ce projet et qu'il n'y a aucune décision à prendre par l'Assemblée. Il établit un bref historique de ce dossier et souligne que ce réaménagement permet d'améliorer la sécurité d'accès à la zone d'utilité publique (ZUP) et séparant le trafic automobile et la mobilité douce et permet de répondre aux vœux des utilisateurs de la ZUP. Le nombre de places de stationnement est augmenté et la circulation à l'intérieur du site mieux gérée. Par la suite, d'autres aspects et d'autres projets sont venus enrichir la réflexion du Conseil communal :

- Echange de terrains avec le Garage Maurice Montavon SA : en effet, la direction du Garage Maurice Montavon SA souhaite pouvoir acquérir le terrain en bordure de la route cantonale et d'effectuer pour ce faire des échanges avec la Commune.
- Fête du Village : ce réaménagement permettrait d'améliorer le site utilisé par la Fête du Village.

- Interconnexion des réseaux d'eau de Develier et Delémont : dans le cadre de ce projet, une station de pompage doit être réalisée et elle serait située au Sud du terrain de football.
- Citerne pour le FC Develier : le FC Develier doit faire face aux problèmes de restrictions d'eau lors des saisons sèches et souhaite installer une citerne au Sud du terrain de football permettant de récupérer l'eau de pluie et de drainage afin de pouvoir arroser ses terrains sans utiliser l'eau de consommation.
- Opportunité d'acquérir la parcelle n° 3033 jouxtant la ZUP : cela fait l'objet de la décision du point 3 de l'ordre du jour.
- Carte des dangers – travaux à effectuer sur les berges de la Pran : les travaux prévus en lien avec la carte des dangers permettront de réaliser des mesures afin de réduire le périmètre inondable.
- Liaison de mobilité douce : une liaison de mobilité douce doit encore être réalisée à l'Ouest de la ZUP.
- Amélioration de la place de pique-nique à proximité de la buvette du FC Develier.

Monsieur Jean-Marc Rondez remercie Monsieur Christophe Riat pour sa présentation et ouvre la discussion.

Monsieur Imier Chappuis trouve l'idée générale plutôt bonne mais ce réaménagement ne doit pas se faire à n'importe quel prix et, étant membre du club de pétanque, souligne que l'aménagement de quelques pistes près de la buvette serait suffisant. Monsieur Christophe Riat rappelle encore une fois qu'il s'agit uniquement d'un projet et que des discussions ont eu lieu avec les clubs utilisateurs de la ZUP et que ce qui a été présenté correspond à ce qui a été demandé. Il signale encore que le chiffrage précis des travaux n'a pas été réalisé.

Monsieur Jean-Pierre Meusy est surpris du nombre de places de stationnement prévus dans ce projet et demande si les Autorités communales ont déjà réalisé un comptage des véhicules les jours de semaine et les week-ends. Le Conseil communal prend note de cette remarque.

Monsieur Pierre Bühlmann signale que si la Commune pouvait échanger du terrain avec le Garage Maurice Montavon et devenir propriétaire de la parcelle n° 3628, cette dernière présente déjà un sol en groise qui conviendrait au club de pétanque.

Monsieur Cyril Hamel souhaite quelques précisions quant à l'échange possible de terrains avec le Garage Maurice Montavon. L'échange interviendrait entre le terrain situé le long de la route cantonale, propriété de la Commune et la parcelle n° 3628, jouxtant la ZUP et propriété du garage.

Monsieur Johnny Beyeler signale que les terrains situés au Sud du terrain de football sont en zone inondables et donc inconstructibles. Selon lui, il faut d'abord réaliser les travaux concernant la protection contre les crues avant toute chose. Le Conseil communal prend les choses à l'envers. Les Autorités communales sont conscientes de la problématique de la protection contre les crues et va réaliser les choses dans l'ordre mais estiment qu'il est possible de mener des réflexions sur plusieurs fronts.

Monsieur Johnny Beyeler insiste sur le fait que rien ne peut se faire et qu'il est possible qu'il ne se fasse rien selon les décisions des ayants-droit.

Monsieur Sigismond Jacquod demande si le Conseil communal est déjà au courant des intentions du Garage Maurice Montavon SA s'agissant du terrain le long de la route cantonale. Ce dernier sera utilisé pour exposer des voitures, sans ériger de constructions.

Monsieur Cyril Hamel trouve que l'échange de terrain avec le Garage Maurice Montavon très favorable et permettra à la Commune d'avoir du terrain jouxtant la ZUP, dans un périmètre hors circulation. C'est en effet l'objectif du Conseil communal.

Monsieur Frédéric Krähenbühl, au nom du club de pétanque, trouve le projet des Autorités communales très bien et se permet d'expliquer et préciser les vœux exprimés par son club.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 490'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat de la parcelle n° 3033, Route de Courtételle

Monsieur Jean-Marc Rondez passe la parole à Monsieur Daniel Rohrbach, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Ce dernier rappelle l'historique du projet et qu'à la suite de l'Assemblée communale du 27 mars 2017, des discussions ont été menées avec la propriétaire de la parcelle n° 3033. Le prix de vente a ainsi pu passer de Fr. 530'000.00 à Fr. 460'000.00. Une étude sur la pollution du site (bâtiments et sol) a été réalisée par la propriétaire. Cette étude montre que le bâtiment est pollué par de l'amiante mais comme tout bâtiment construit à cette époque. Le Conseil communal trouve cette acquisition idéale et stratégiquement importante. Cela permettra de résoudre certaines demandes et notamment de réaliser des travaux en lien avec la carte des dangers.

Monsieur Jean-Marc Rondez remercie Monsieur Daniel Rohrbach pour ses explications et passe la parole à Monsieur Frédéric Scheurer. Ce dernier aborde ce sujet de manière plus théorique. La population de Develier, selon les projections réalisées par l'Agglomération de Delémont, devrait s'accroître d'environ 200 personnes d'ici à 2030. Fort de ce constat, le Conseil communal devra faire face à un défi au niveau du parcellaire et devra répondre aux besoins de la population. Actuellement, les Autorités communales sont limitées en ce qui concerne ses propriétés foncières. Ensuite, il rappelle les caractéristiques de la parcelle n° 3033. Le Conseil communal soumet l'acquisition de cette parcelle pour le futur. Il présente ensuite différentes façons d'aborder la question du prix du m² de terrain. Ce dernier dépend de ce qui se construira sur la parcelle. Il signale également que les Autorités communales comptent sur les échanges avec le Garage Maurice Montavon SA pour acquérir la parcelle n° 3628, au Nord de la parcelle n° 3033. Cet échange permettrait à la Commune d'être propriétaire d'un terrain de 4'850 m² qui lui permettrait, par exemple, l'étude d'une implantation d'un bâtiment à utilité publique. Mais, pour l'heure, il n'y a rien de concret. Le Conseil communal, à l'unanimité, demande aux ayants-droit d'accepter cette demande de crédit et n'a pas l'impression de proposer une mauvaise acquisition à un mauvais prix.

Monsieur Jean-Marc Rondez remercie Monsieur Frédéric Scheurer pour ses explications.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Monsieur Benoît Gigandet demande si la Commission des finances a été consultée, comme le prévoit le règlement communal. Non, la Commission n'a pas été consultée formellement afin que ses membres prennent position mais des informations ont été données lors des séances.

Monsieur Johnny Beyeler signale que si la Commune opte pour la réalisation d'un bâtiment style polysport, la largeur des parcelles ne permet pas ce genre de construction. Il n'a jamais été question de construire une salle polysport et, encore une fois, il est signalé que le Conseil communal n'a pas de projet pour l'instant pour ces parcelles.

Monsieur Norbert Champion trouve le prix trop élevé et renchéirait le coût de construction d'un éventuel bâtiment.

Monsieur Vincent Chappuis souhaite savoir si le Conseil communal va entreprendre de nouvelles négociations en cas de vote négatif ce soir. Non, les négociations sont terminées.

Monsieur Maurice Scheurer demande si une étude de pollution des sols a été réalisée. Oui c'est le cas et le résultat conclut que le sol n'est pas pollué.

Madame Isabelle Chappuis trouve que le Conseil communal devrait présenter des projets plus aboutis car en 2017, il était question de construire une déchetterie et qu'aujourd'hui il n'y a pas de projet concret.

Madame Josiane Lauper indique qu'une nouvelle fois, le Conseil communal demande aux ayants-droit de voter un crédit pour rien, en mentionnant l'exemple des terrains situés à La Monte et qui ne sont toujours pas construits. Monsieur Frédéric Scheurer précise qu'il ne faut pas tout mélanger. Il rappelle que cet investissement est prévu sur le long terme.

Monsieur Philippe Taillard trouve l'idée bonne mais, selon lui, le prix est beaucoup trop élevé. Il souhaite également connaître le coût de la déconstruction. Monsieur Frédéric Scheurer précise que les travaux de déconstruction se montent à Fr. 70'000.00 environ.

Monsieur Philippe Taillard demande si la Commune possède encore des terrains dans le lotissement des Quatre-Faulx et si oui, quel est le prix de vente. Oui, les parcelles n° 3623 et 3630 sont des propriétés de la Commune. Actuellement, le prix de vente est fixé à Fr. 95.00/m².

Monsieur Jean-Pierre Meusy propose au Conseil communal d'étudier encore ce dossier, de renégocier le prix si cela est possible de revenir présenter ce point à une prochaine Assemblée. Le Président propose cet amendement à l'Assemblée qui le rejette.

Monsieur Pierre Bühlmann pense qu'un prix de Fr. 400'000.00 serait largement suffisant. Monsieur Frédéric Scheurer est conscient que le prix proposé par le Conseil communal peut heurter certaines personnes mais il est convaincu que ce prix est correct.

Monsieur Dominique Schärer voit l'achat de cette parcelle comme une opportunité pour le village d'agrandir la ZUP.

Monsieur Pierre Bühlmann propose à l'Assemblée de rejeter cet achat. Monsieur Frédéric Scheurer demande, au nom du Conseil communal, aux ayants-droit d'accepter l'ouverture de ce crédit.

Monsieur Imier Chappuis demande la tenue du vote à bulletin secret. Cette proposition est refusée par l'Assemblée.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée. Le Président est obligé de faire voter trois fois l'Assemblée car une scrutatrice, désignée en début de séance, refuse de participer au comptage des voix. Lors du premier vote, l'unique scrutateur n'est pas arrivé au bout du comptage en raison du brouhaha qui régnait dans la salle. Le vote des opposants a uniquement été compté, à savoir 22 voix. Au cours du deuxième vote, le résultat a donné 27 voix pour et 26 voix contre. Le nombre d'abstentions n'a pas pu être défini, toujours en raison du bruit régnant dans la salle. Le président a décidé de réaliser encore une fois le vote. Lors du troisième vote, le secrétaire communal procède au comptage des voix avec l'unique scrutateur. Avec le résultat de ce troisième vote, l'Assemblée rejette, par 29 voix contre 28 et 5 abstentions, l'ouverture d'un crédit de Fr. 490'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat de la parcelle n° 3033, Route de Courtételle.

4. Information sur le projet de pose de conteneur semi-enterrés pour le ramassage des ordures ménagères

Monsieur Jean-Marc Rondez passe la parole à Monsieur Pascal Hänni, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. La pose de conteneur semi-enterrés est une solution prévue par le SEOD pour faire face au déficit lié au ramassage des ordures ménagères. Ce projet impliquerait la suppression du service porte-à-porte. En raison de cela, le Conseil communal va lancer un sondage afin que la population puisse s'exprimer à ce sujet. Selon l'étude réalisée par le SEOD, il y aurait entre 12 à 14 conteneurs semi-enterrés posés sur le territoire communal à 4 ou 5 endroits.

Monsieur Jean-Marc Rondez remercie Monsieur Pascal Hänni pour sa présentation et ouvre la discussion.

Madame Isabelle Chappuis demande si les conteneurs actuels seront toujours permis. Seuls les conteneurs munis d'une puce seront encore vidés.

Monsieur Maurice Scheurer demande si des tournées différentes seront réalisées. C'est le SEOD qui est chargé de cette organisation.

Monsieur Christophe Riat tient à préciser que rien n'est encore décidé et qu'il s'agit d'une simple information.

Monsieur Robert Scheurer souhaite savoir si ces conteneurs semi-enterrés restent ouverts et s'il n'y a pas un risque de dépôt sauvage de déchets. Effectivement, les conteneurs restent ouverts mais, selon les expériences des communes au bénéfice de telles installations, il y a très peu d'abus.

Monsieur Jean-Claude Veya demande au Conseil communal de ne surtout pas poser ces conteneurs en bordure de route. Les Autorités communales prennent note de cette remarque.

Madame Marcelle Burkhard pense que cette solution n'est pas adaptée pour les personnes âgées.

Monsieur Philippe Lachat souhaite savoir qui s'occupe des tournées de ramassage. C'est le SEOD qui est responsable de ces tournées.

Monsieur Jean-Pierre Chappuis signale que la différence de tarif entre la situation actuelle et ce qui est prévu avec des conteneurs semi-enterrés n'est pas très importante et qu'il serait préférable de garder la situation actuelle.

Monsieur Frédéric Burkhard demande qui prend en charge le déficit lié au ramassage des ordures ménagères. C'est le SEOD qui prend en charge ce déficit.

Monsieur Pierre Bühlmann encourage la Commune à équiper ces conteneurs semi-enterrés de fermeture à cartes à puce.

Monsieur Dominique Schärer précise que les camions qui effectuent le ramassage des ordures ménagères sont équipés pour vider les conteneurs « normaux » et les conteneurs semi-enterrés. Il signale également que le SEOD utilisait son fonds de réserve de la décharge de Boécourt pour éponger le déficit du ramassage des ordures ménagères mais ce principe est dorénavant interdit pour des raisons comptables.

Monsieur Johnny Beyeler demande à ce que le sondage soit accompagné d'une information complète.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

